

FINANCER UNE FORMATION CONTINUE



L'Opérateur de Compétences (OPCO)

- Organisme permettant le financement des formations pour les employeurs.
- Toutes structures ayant au moins 1 salarié cotisent automatiquement auprès d'un OPCO. La démarche d'adhésion reste nécessaire pour accéder aux financements de formations.
- L'employeur dépose une demande de prise en charge auprès de son OPCO. Pour rappel, l'OPCO de la branche sport est l'AFDAS.
- Les travailleurs indépendants peuvent solliciter leur OPCO pour financer la formation. Le FIFPL gère les autoentrepreneurs, l'AGEFICE les chefs d'entreprises.



L'action collective AFDAS (ACCO)

- L'action collective AFDAS est à l'initiative de l'organisme de formation, pour des formations spécifiques.
- Les salariés et bénévoles des clubs affiliés à l'AFDAS peuvent en bénéficier.
- L'organisme de formation se charge de l'ensemble des démarches de financement avec l'AFDAS.



L'aide COREG EPGV Grand Est

- Activable en cas de refus, impossibilité ou prise en charge partielle par un tiers de votre formation (justificatif obligatoire).
- Un dossier est à compléter par le stagiaire et le club auprès duquel un projet de développement est prévu à l'issue de la formation.

 Ce dispositif d'aide est réservé aux clubs affiliés à la FFEPGV.

**Vous avez des questions
sur le financement d'une
formation ?
Contactez-nous au
03.83.18.87.27 !**

